



Wallon



Périodique du Rassemblement Wallon

Site internet :

wallonie-france-bruxelles.com

Note pour la Poste : en cas de
changement d'adresse
définitif, veuillez retourner
cet envoi à l'expéditeur.
Merci

Avez-vous payé votre
cotisation pour 2008 ?

BELGIQUE-
BELGIE
P.P.
6140 FONTAINE-
L'EVEQUE
DISTRIBUTION
6/1617

Juillet - Août - Septembre 2008.



Expéditeur : Léon COGNIAUX, rue des Pinsons, 34/37, 6140 FONTAINE-L'EVEQUE.

Agenda 2008 - 2009.

Section de Fontaine-l'Évêque, en général le 4ème mercredi du mois, à 19 h 00, réunion avant le conseil communal du 4ème jeudi ; à 20 h 00, réunion W.—S.D. - P.S.D.I. (Friterie d'Emilio Gaone, place C. Brogniez). Attention aux changements possibles !

Ont eu lieu :

Mercredi 22 octobre – 19 h 30 – Brasserie de Charleroi – Rassemblement Wallon, réunion Charleroi-Thuin. Café politique : proposition, au départ de la conférence d'André Libert, « La Belgique, une erreur de l'Histoire ? », suivi de la réunion habituelle.

Samedi 25 octobre - 10 h 30 - Au Coq d'Or à Namur, **GROUPE PROGRAMME, RAPPEL. U.P.W.**

Dimanche 26 octobre - 12 h 00 - **Les 40 ans du Rassemblement Wallon**. Ferme de la Forêt, Leernes-Fontaine-l'Évêque (Maison de Justice au Moyen Age). Repas convivial, ambiance musicale. Menu : apéritif maison, raclette savoyarde ou porchetta grillée, 1/2 litre de boisson au choix, gâteau du 40ème anniversaire (fruits et crème fraîche) et café. Prix : 25 €. **AIMABLE PRIERE DE S'INSCRIRE !**

Samedi 8 novembre – 10 h 30 – Au Coq d'Or, Namur 5000, **TRES IMPORTANT : Bureau National du Rassemblement Wallon + Union pour la Wallonie + Groupe programme** (programme à poursuivre). Prière pour les responsables du programme de venir avec leurs documents. **AIMABLE SOUHAIT D'ETRE CONCIS.**

Mercredi 12 novembre – 19 h 00 – Friterie Emilio Gaone, 1, rue Buchet - place Brogniez – Réunion des Wallons : activités + Conseil Communal – 20 h 00 – Réunion : W—S.D.-P.S.D.I. (Conseil exceptionnel)

En cours et à venir :

N.B. : à partir du 18 novembre, André Libert sera immobilisé à l'Hôpital Civil de Charleroi pour une opération du cœur, le 21. Tél : 0487/441.555 ou Charlotte Robert : 0495/790.470. ou Ludovic Libert : 0495/210.797.

Mardi 25 novembre – 19 h 30 – Brasserie de Charleroi – Arrondissement de Charleroi-Thuin : permanence R.W. par Michel Orban et Mary Horney

Samedi 13 décembre - Namur 5000, Au Coq d'Or, rue de Fer, 139, Tél. : 081/23.15.04. 10 h 00 - Bureau Wallon du R.W. – Ordre du jour : situation dans les régionales - 10 h 30 – U.P.W.- 10 h 45 – Groupe programme - Communiqué.

Mardi 16 décembre – 19 h 30 – Brasserie de Charleroi – Arrondissement de Charleroi-Thuin : café politique, « Bienvenue chez les Wallons », « Même les Dieux ont les pieds dans l'eau (changements climatiques et pollution de l'eau) », suivi de la réunion habituelle.

31 décembre - Réveillon avec les Molières et Mocassins, Petit Théâtre de la Ruelle et Ruche Verrière, Lodelinsart (Charleroi). Revue-Spectacle sur l'actualité carolorégienne et repas avec soirée dansante.

Janvier : vœux et verre de l'amitié (à déterminer).

Samedi 10 janvier 2009 - 10 h 00 - Bureau Wallon du R.W. - Charleroi 6000, Brasserie de Charleroi, Place du Manège, 1, tél. : 071/31.09.16 - Ordre du jour : - Elections.

Forum démocratique Wallon, reprise avec Olivier Esnault et Luc Guillaume forumwal-lons@gmail.com

Etes-vous en règle de cotisation ? Ne nous oubliez pas !

Cotis. pleine : 20 €, réduite : 10 €, jeune : 3 €.

La Belgique, une erreur de l'Histoire ?
Par André LIBERT. Première partie.
Conférence donnée, en condensé, à Perpignan, France.

Dès le départ, je vous annoncerai, en tant que Wallon, que je ne peux me sentir neutre et que certains pourront ne pas être d'accord avec moi. L'avenir de la Belgique, je n'y crois plus. Mais je peux comprendre que cela peine d'aucuns, encore nombreux chez les Francophones et les Wallons. Je désigne par Francophones des majorités très larges de Bruxellois, d'habitants de la périphérie bruxelloise et aussi les Francophones de Flandre abandonnés à leur sort. Je distinguerai les Wallons dans la partie sud, occupant en superficie la plus grande zone territoriale. Ils ont moins d'accent que Charles Pasqua.

L'accent caricaturé est celui de quelques rues du quartier populaire des Marolles ou de Flamands s'essayant au français. Les Wallons nés dans la francité sont un peuple de langue française, des Gallo-Romains situés à 300 km ou moins de Paris. Ils ont été parmi les premiers à parler la langue française, avant par exemple, les Bretons, les Basques, les Catalans ou les Alsaciens et on retrouve de même chez nous, des textes parmi les plus anciens en français comme la Cantilène de Sainte Eulalie ou des chartes accordées aux villes. Les mêmes dialectes picards, wallons, champenois ou lorrains traversent les deux côtés des frontières. N'opposons pas parlars wallons et langue française, ils sont complémentaires, c'est un enrichissement pour l'esprit.

Certains supposent que les Français n'excellent pas en géographie, mais je ne vous ferai pas l'injure d'imaginer que vous puissiez ne pas savoir où se trouve la Belgique. Elle se trouve à l'est de la zone « Ch'tis », au nord des Ardennes.

En tant que gastronomes, vous aurez certainement entendu parler de nos bières, trappistes de Chimay, d'Orval, des pralines, du chocolat Côte d'Or, des gaufres de Bruxelles ou de Liège, du café liégeois, ... Mais notre présence n'occupe pas que le rayon des douceurs stomacales et dans de multiples domaines, vous avez certainement connaissance de Wallons ou Bruxellois comme Jacques Brel, Annie Cordy,

Adamo, voire Johnny Halliday ou un frontalier comme Raymond Devos, escholier dans notre Hainaut ; un frontalier comme Charles de Gaulle a eu de la parenté chez nous, à Charleroi, où il fut soigné par une sœur lors de la guerre 14-18. Vous trouverez un Simenon, les frères Dardenne, une Cécile de France, une Marie Gillain, une Natacha Régnier, un Benoît Poelvoorde, une Christine Ockrent, un Magritte, un Delvaux, un Folon et ses petits personnages qui s'envolaient sur l'A2, un Alechinsky à l'Atelier, un Gossec, un Roland de Lassus, un Grétry, l'inventeur de la Machine de Marly à Versailles, le chanoine Lemaître et la théorie cosmique du « Big-bang », un bureau d'ingénieurs liégeois pour l'ajustement et la fixation des éléments du pont de Millau, Adolphe Sax et le saxophone, Zénobe Gramme et la dynamo, l'inventeur du patin à roulettes, des fondateurs de New York, dans la presque île de Manhattan, etc.

Et pourtant, parodiant les histoires de Coluche ou de Carlos, je pourrais ajouter que pour l'heure, la Belgique s'effrite, du verbe s'effriter. Je dirai donc « Dur, dur d'être Belge » ; comment pouvait-on être Persan se trouvait déjà être une question débutant le Siècle des Lumières ? Comment peut-on être Belge pourrait être la question du jour ?

Quand j'étais élève de primaire, l'école m'a parlé du Belge des cavernes, du Belge bourguignon, du Belge autrichien, sans raison et même avec déraison, des « Contes » de Flandre de la Flandre, trop souvent et ce n'est pas mon histoire ; des Ducs de Brabant, de Godefroid de Bouillon, des Contes de Hainaut bien trop peu, du Marquisat de Namur trop peu aussi, de la Principauté de Liège où l'on fête le 14 juillet comme nulle part ailleurs, trop peu encore, du Saint Empire Romain de la Nation Germanique, modérément et bien trop peu de la France dont l'histoire, bien souvent se confondait avec la nôtre partiellement ou totalement selon les siècles et les moments. Les Comtes de Flandre ne dépendaient-ils pas eux-mêmes des rois de France, d'abbayes françaises sur le plan religieux, n'accompagnèrent-ils pas les Ducs de Normandie en Angleterre, voir les tapisseries de Bayeux. Tournai ne fut-elle pas française durant cinq cents ans ? Les Tournaisiens participèrent à l'épopée de Jeanne d'Arc. Et les siècles comptèrent trois batailles de Fleurus marquant la présence de la France du côté de Charleroi d'où je viens. Tous les ans, un vaste calendrier de

marcheurs de l'Empire anime nos petites villes et villages de Charle-roi-Thuin jusqu'aux faubourgs de Namur, ce sont les marches de l'Entre-Sambre et Meuse.

Mais où est donc la Belgique dans tout cela ? On voudrait la trouver dans la « Guerre des Gaules » de Jules César. Or, le nom vient des Belgovici de Bagacum, Bavay, nœud de voies romaines, ville française, capitale de la Nervie. Les Belgae, par extension, couvraient les tribus de la baie de la Somme jusqu'à Cologne. « Belgae fortissimi sunt » signifie probablement les plus rustres, les plus sauvages plutôt que les plus braves parce que la suite du texte nous dit qu'ils ne commerçaient pas avec Rome, qu'ils n'élevaient pas les oies, qu'ils se battaient souvent avec les autres venant de l'Est qui les désignaient sous le nom générique de « Wals, Walhons, Wallen du peuple celte Volcam ou Volcae », d'où les Wallons. On pourrait cependant affirmer aussi que c'est avec les hommes les plus frustes et les plus sauvages que l'on fait les soldats les plus braves, ce en analysant d'autres textes de Jules César. Et l'on ne parlera plus de Belgique qu'avec les éphémères Etats Belgique Unis de 1790 visant les réformes de l'Empereur Joseph II d'Autriche. Le terme Wallonia apparaît dès 1618, Wallonie en 1842 et en 1844 et sera popularisé avec le titre d'une revue par le poète Albert Mockel, en 1886.

Nous fûmes aussi Français de la Révolution à l'Empire, nos régions votèrent la France. Villes, villages, hameaux optèrent à de larges majorités pour la France et quelques villes flamandes comme Gand et Ypres firent de même. C'était la première fois qu'on nous demandait notre avis, même s'il s'agissait d'un vote censitaire.

Dans la débâcle, ce diable boiteux de Talleyrand, voulant sauver l'essentiel, nous offrit aux Pays-Bas. « Néerlandisation » qui ne devait pas fonctionner avec nous au sud et non plus avec une population catholique flamande, peu prête à s'entendre avec des protestants orangistes. Et de plus, la bourgeoisie flamande était francophone, ce dont nous n'étions et ne sommes toujours pas responsables.

Vint la révolution de 1830, démarrée avec la Marseillaise et le drapeau français. Une approche de Louis-Philippe fut faite et ensuite une délégation partit pour tâter la possibilité d'offrir le futur royaume à son fils Charles Philippe d'Orléans, Duc de Nemours, éphémère roi des Belges de 16 ans, durant probablement un jour et demi. L'Angle-

terre et la Confédération Germanique n'en voulaient pas. Tout au plus acceptèrent-ils un Etat tampon, que peu croyaient viable, dont Léopold Ier ou Talleyrand lui-même doutaient. On allait placer ensemble deux populations très différentes. Le sud très latinisé connut la présence de nombreuses villas romaines. Il fut séparé du nord par la forêt carbonifère assez dense et épaisse. Le nord comprenait alors des zones marécageuses, inondées et inondables avec des eaux salées ou trop sableuses, peu propices à la culture. Ces contrées connurent peu de villas romaines, peu de peuplement romain et donc une latinisation plus faible, donc une population restant plus germanique.

Cependant, certains Francs, les Francs Saliens poursuivant leurs avancées devaient plus aisément collaborer avec les Romains ou se frotter à eux. Et c'est ainsi que Clovis fonda la France à Tournai, eut l'intelligence de se convertir et de stopper les Francs Alamans. Certains donc quittèrent leurs marais, moères ou moeres et donnèrent leur nom à la France, aux Français et au franc monétaire. C'est pourquoi ceux de Flandre qui devaient plus tard dépendre de la France connurent des seigneurs et une bourgeoisie française, avec une langue qui put jusqu'au début du XXe siècle être reçue comme un signe de promotion sociale ou culturelle, mais aussi faire naître un sentiment de domination, d'incompris recherchant leurs racines et voulant leur revanche avec un esprit d'organisation et une opiniâtreté germaniques que nous latins ne possédons pas.

Bruxelles n'est pas la Flandre. Bruxelles n'est pas de Flandre. Il s'agit d'une ville gallo-romaine dont le nom vient de *bruoc scella* ; *scella* la petite maison, la dépendance d'abbaye en Espagne, le scellier aussi et *bruoc* mot celte pour désigner les marais et non *moeres*, *moères*, comme en Flandre. Son Duché de Brabant n'était pas la Flandre, mais appartient aux ducs de Bourgogne, puis aux Habsbourg d'Autriche et enfin aux Habsbourg d'Espagne, une partie fut cédée aux Provinces-Unies, futurs Pays-Bas.

La Flandre a voulu faire de Bruxelles sa capitale, cas unique d'une région plaçant sa capitale dans une autre région. La Flandre a aussi voulu entourer, ceinturer Bruxelles avec des communes dites flamandes dont six à facilités, largement à majorités francophones, ce afin d'empêcher la Wallonie et Bruxelles de se toucher avec des limites communes. Le tout contre des garanties dites bétonnées dans la consti-

tution pour près de 150.000 francophones de la périphérie bruxelloise, d'où un arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvorde, notre « B.H.V. » que la Flandre entend maintenant scinder pour absorber et flamandiser la périphérie bruxelloise, contre l'avis des populations francophones concernées, un hypothétique droit du sol remplaçant le droit des gens. Les quelques fermes flamandes d'il y a plus de 150 ans ont été remplacées par des populations nettement à majorités francophones. On ne peut les vendre. Elles ont le droit de s'exprimer. Ces majorités n'auraient aucun droit ; alors que les Flamands, en voie de disparition à Bruxelles demandent des droits de 50, 40, 30 ou 20% avec des quotas de ministres et d'élus régionaux. La ceinture flamande autour de Bruxelles créée aux forceps est appelée « gordel » et elle donne lieu chaque année, en fin de vacances, à une promenade de quelques dizaines de milliers de marcheurs et cyclistes avec drapeaux et autres symboles flamands afin de démontrer que Bruxelles est ceinturée par la Flandre et donc en Flandre, un premier ministre, Flamand y vient volontiers, tel Verhofstadt revenu expressément du Canada. De nombreux bourgmestres flamands s'étant opposés au recensement linguistique, on peut noter que 93% des déclarations d'impôt émanant aussi bien d'entreprises que de personnes privées y sont rédigées en français. Pour les mariages et les permis de conduire, on est sous la barre des 8% pour les demandes en néerlandais. Et quand la Flandre veut que les majorités du pays décident, elle ferait bien de réfléchir à Bruxelles où elle représente encore si peu d'habitants. La Belgique compte plus ou moins 3.500.000 de Wallons, 1.000.000 de Bruxellois pour 5.500.000 de Flamands dont facilement 300.000 francophones, toutes ces populations étant en augmentation.

Cette année, un dossier du journal « Le Soir », notre équivalent belge de langue française du « Monde », a publié en trente jours une Saga Belgica ou 178 ans de conflit communautaire. Mais notons que déjà du temps de la principauté de Liège, née fin du Xème siècle, des textes parlent de Wallons. Dès le Moyen Age, des textes de congrégations religieuses relèvent un antagonisme entre Flamands et Wallons dans l'organisation des ordres. En 1808, une révolte de paysans flamands démontre la différence nord-sud face à la France et l'on pourrait alors, maintenant parler de deux cents ans de conflit communautaire. En parlant de 178 ans de conflit, on fait remonter celui-ci à la

naissance de la Belgique.

En Belgique, il n'y a plus aucun parti national. Les partis ne se présentent donc que devant leur région ou communauté. Étant donné les deux langues principales, le néerlandais et le français, nous ne lisons pas les mêmes journaux, les mêmes revues. Nous n'écoutons et ne regardons pas les mêmes médias, tels les radios et télévisions. L'actualité belge est donc vue, entendue, comprise et analysée de façon très différente. Nous ne votons pas de la même façon. Le nationalisme recouvre et gangrène tous les partis flamands. La droite et l'extrême-droite y sont largement majoritaires. L'extrême-droite dépasse souvent les 20% et est le premier parti d'Anvers avec 33% pour le Vlaams Block-Belang, tous les autres partis doivent s'y coaliser pour l'empêcher de gouverner la grande métropole flamande.

Depuis des décennies, le premier ministre est flamand, de même que la plupart des postes de direction tels ceux de la police fédérale, à quelques exceptions près.

Allons-nous vers le point final ? On peut le croire. Ce différend qui s'accroît est si vieux. Il s'éveille dès la naissance du pays en 1830. Ses premiers dirigeants qui étaient francophones et wallons ont décidé de faire du français la langue officielle du royaume. Les patois flamands, wallons, germaniques sont écartés. Le français devait procurer l'avantage de rassembler. On crut qu'une seule langue forgerait un État, le cimenterait. Il suffira de quelques années pour qu'un ressentiment flamand naisse et devienne colère.

En 1840, le Mouvement Flamand est né et se concrétise. Sa force viendra de l'extension du droit de vote qui va dépasser le cadre des lettrés, des puissants, de la bourgeoisie francophone du Nord et du Sud. Le petit clergé soutient et répercute les demandes de flamandisation. En 1919, le suffrage universel fera sauter les bouchons. La majorité démographique néerlandophone flamande sera répercutée au parlement. Le rapport des forces basculera, s'inversera.

Les revendications flamandes vont se succéder, droit d'être scolarisés, jugés, administrés dans leur langue. Cette demande, au départ sociale, va s'amplifier et devenir un combat pour « homogénéiser » la Flandre dans une seule langue, une seule culture. La question d'une frontière linguistique esquissée en 1921, affirmée en 1932, voulue figée en 1962, doit maintenant être étanche. Pour la Flandre principale-

ment, l'Etat nous sert mal alors qu'elle fut très bien servie. Il faut scinder, séparer toujours plus. L'encre d'un accord n'est pas encore sèche qu'il faut passer à une étape suivante. La première grande réforme date de 1970, mais le Mouvement Wallon réclame le fédéralisme dès 1890 et les activistes flamands de 1914 cherchent l'appui de l'occupant venu d'Allemagne, pour obtenir leur indépendance. En 1936, le gouvernement envisage une réforme de l'Etat, révision de nouveau d'actualité en 1948. Les idées de réformes naissent tôt, mais se concrétisent très lentement.

Suite dans le prochain numéro.

COMMUNIQUE.

L'Union pour la Wallonie, composée du Rassemblement Wallon, de Parti France, de Socialisme Démocratique – P.S.D.I., de Debout la Wallonie et de Wallons de Bruxelles, s'est réunie en présence des responsables André LIBERT, Marie-France JARBINET, Salvatore MANNINO et Jean-Pierre HELLIN.

Elle s'est réjouie des nouveaux ralliements qui permettent l'élargissement de l'U.P.W.

Elle constate que la Flandre poursuit son travail de sape en ayant refusé l'effort financier demandé aux Régions alors que la Wallonie et Bruxelles ne s'y sont pas opposés.

En outre, elle constate que la Flandre s'obstine à ne pas reconnaître les Bruxellois comme membres d'une Région à part entière, que la crise continue, que les pauvres sont de plus en plus pauvres et que c'est à eux que l'on s'adresse pour participer à la crise financière.

Pour le Bureau : André LIBERT. Le 14 novembre 2008.

ECHOS.

M.M.W.

C'est sous la présidence de l'écrivain Jean LOUVET que le Mouvement du Manifeste Wallon a présenté Aux Moulins de Beez (Namur), dans les bâtiments de la Région Wallonne, la phase I de son Livre Blanc pour une Wallonie maîtrisant tous les leviers de son développement : enseignement, politiques sociales, culture, relations internationales, médias. On notait la présence de Jean-Emile HUMBLET, José FONTAINE, Michel GIGOT, André LIBERT,...

XXXXXXX

C.R.A.W.E.

Le Comité d'Action pour les Relations Extérieures, mis sur pied à l'initiative de Jean-Emile HUMBLET rassemble bon nombre de mouvements et d'associations de Wallonie afin, entre autres, d'être présents et représentés à la Conférence des Peuples de Langue Française qui se tenait cette année au Québec dans le cadre du 400e anniversaire de ce dernier. Y étaient présents pour le C.R.A.W.E. Jean-Louis HONNEUX et Mme (Action Fouronnaise), Laurent VANDAMME (Wallonie Libre), André LIBERT et Charlotte ROBERT (Rassemblement Culturel Wallonie-Bruxelles-France).

XXXXXXX

Comité R.W. - compte général.

Mary HORNEY, infirmière, de Marcinelle, remplacera Denise LEGROS (en maladie) au poste de trésorière (unanimité).

XXXXXXX

Compte U.P.W.

Daniel HARMEGNIES remplacera Mme Dominique EVRARD (unanimité).

XXXXXXX

L'U.P.W rassemble toujours mieux et plus, après l'arrivée de Claude THAYSE et de DEBOUT LA WALLONIE, de Jean-Pierre HELLIN du PARTI REPUBLICAIN WALLON de Ath-Tournai, bienvenue aux amis Wallons de Bruxelles avec Jean-François GOOSE, petit-fils de Maurice GREVISSE et responsable GERFA.

Nos portes seront ouvertes pour un rassemblement fraternel et d'autres arrivées sont annoncées.

XXXXXXX

Composition actuelle du Bureau U.P.W.

R.W. : 3 membres

P.F. : 2 membres

SD-P.S.D.I : 1 membre

P.R.W. : 1 membre

Debout la Wallonie et Wallons de Bruxelles : 1 membre+ 1 membre.

XXXXXXX

Information.

Claude SNAPS, vétérinaire, militant wallon, responsable d'un groupe actif présent au conseil communal de Beauvechain, a décidé de militer activement au Rassemblement Wallon.

Merci à Claude de nous rejoindre, nous en sommes très heureux

XXXXXXX

André LIBERT, Président.

Les réunions de Charleroi-Thuin débutent par un café politique « Bienvenue chez les Wallons ». Thèmes déjà abordés : « L'énergie, La Belgique, une erreur de l'Histoire ? ».

IN MEMORIAM.

Claude CHARTIER, facteur retraité, dévoué militant wallon de l'arrondissement de Thuin a été inhumé ce 12 septembre à Solre-sur-Sambre, en présence de Jean-Marie BORGNIET et d'André LIBERT.

A sa veuve qui elle aussi se dévoua pour l'action wallonne et à sa famille, toutes nos condoléances.

Louise CORNELIS-LIBERT, mère de notre Président, pédicure médicale nous a quittés ce 13 août à l'âge de 84 ans. Militante R.W., d'origine bruxelloise, elle n'hésita jamais à participer, à afficher, à donner, à être candidate. Nous lui devons beaucoup. Les funérailles ont eu lieu à Leernes, le 19 août 2008.

XXXXXXX

On nous annonce le décès de Robert LEYMAN, ancien trésorier.



TRIBUNE LIBRE.

L'intérêt des Wallons. Etude de Joseph HENROTTE (2ème partie - suite et fin)

L'intérêt politique de la Wallonie.

La domination flamande a également eu de lourdes conséquences dans le domaine politique. L'exemple le plus flagrant, dont on vit encore les conséquences aujourd'hui, est la façon dont a été « clichée » la frontière linguistique. Après le refus (non sanctionné) du recensement prévu par la loi, cette législation de 1963 a été un véritable coup de force politique flamingant. Seule une dizaine de parlementaires wallons l'ont d'ailleurs votée. Son résultat a été l'annexion à la Flandre de nombreuses communes à large majorité francophone, comme les Fourons ou la périphérie, l'octroi de facilités linguistiques à des minori-

tés flamandes de moins de 2% et le refus de ces mêmes facilités à des minorités francophones de plus de 30 %, des garanties exorbitantes de représentation politique accordées aux Flamands de Bruxelles mais des droits élémentaires refusés aux francophones de Flandres; l'interdiction d'utiliser le français dans les églises, les entreprises, les conseils communaux, les marchés, l'expulsion de l'Université catholique de Louvain. Au plan administratif on peut citer les lois successives sur l'emploi des langues, les grandes campagnes de flamandisation dans l'armée ou la diplomatie, sans parler du système des compensations et des clés léonines de répartition des dépenses publiques, qui ont coûté des

milliards à l'Etat et des milliers d'emplois aux francophones.

Enfin, je n'ai aucun respect pour les « parvenus », qu'ils soient socialistes ou pas, et je trouve très dommageable pour ma région d'avoir des responsables politiques d'un niveau aussi médiocre. Mais à qui la faute ? Sinon à la trahison des élites wallonnes qui se sont désintéressées de la Wallonie ; sinon à la haute finance bruxelloises qui a constamment joué la carte flamande ; sinon à la classe politique francophone qui s'est systématiquement déculottée devant tous les diktats flamands ? « On rentre dans les Wallons comme dans du beurre » disait Théo Lefèvre. Est-ce qu'un Wallon capable et ambitieux peut s'orienter vers une fonction politique en sachant qu'il n'accédera jamais qu'à un rôle subalterne à moins de renoncer à défendre réellement sa région ? Si on en a vu, hélas, beaucoup trop prendre ce chemin peu glorieux, la plupart ont préféré d'autres métiers ou se sont tournés avec succès vers des carrières internationales, voire l'émigration. Les parvenus, eux, se sont contentés d'occuper sans gloire et avec des ambitions dérisoires le terrain laissé vacant. La pauvreté croissante de la région et le manque de perspectives ont ensuite favorisé un clientélisme désastreux. Suis-je trop optimiste en estimant que sur ce plan-là également, la régionalisation a favorisé une amélioration ?

Il est temps maintenant de regarder l'avenir.

L'avenir.

Aujourd'hui, les nationalistes flamands sont en face d'une double réalité qui les amène à reconsidérer leurs objectifs :

- ils n'ont plus grand chose à tondre sur le dos des Wallons,

- ils ne dominent plus aussi facilement un Etat belge devenu fédéral. C'est pourquoi, sous la pression du patronat, ils réorientent leurs exigences institutionnelles vers le domaine socio-économique, revendiquant de nouvelles compétences et la récupération des soi-disant transferts de la Sécurité Sociale. Le but avoué est de mener une politique de droite,

néo-libérale avec allègement des charges sociales et fiscales des entreprises, flexibilité du travail, privatisations, limitation de la durée du chômage, etc.

Pour la Wallonie, ce projet anti-social est inacceptable, mais représente une occasion à saisir pour s'extraire encore davantage de la tutelle flamande et pouvoir décider par elle-même. C'est également l'occasion d'exiger en retour des contreparties politiques et financières concrètes.

Je considère avec Philippe Moureaux que l'hypothèse **confédérale** voulue par les Flamands peut être bonne pour la Wallonie, sous certaines conditions que je vais énumérer et qui devraient guider les négociations à venir :

- Rectifier la frontière linguistique pour en faire une ligne de démarcation politique viable. Pour cela il faut consulter la population des communes contestées (avec une minorité linguistique d'au moins 25%) sur la région à laquelle elles souhaitent appartenir. Egaliser le droit aux facilités de toutes les minorités. Assurer la liberté linguistique dans tout le pays.
- Imaginer une forme d'Etat Wallonie-Bruxelles sur base des deux régions, dans la ligne de la proposition Demotte-Piqué.
- Rendre la Belgique réellement paritaire. Transformer le Sénat en une vraie chambre des Etats et instaurer le principe de la double majorité pour toutes les décisions législatives confédérales.
- Rétablir la démocratie à Bruxelles en restaurant le principe « un homme, une voix » :
- Supprimer les listes linguistiquement séparées, les quotas de représentation ou de présence dans les exécutifs sur base linguistique, tout en maintenant bien entendu la liberté linguistique et le caractère bilingue de la Région. Eventuellement, un système de sous-nationalités culturelles pourrait être envisagé pour autant qu'il n'entraîne aucune discrimination socio-économique ni politique.
- Revoir en profondeur les lois de financement en tenant compte des charges réelles.

Prévoir une dotation spéciale pour la Wallonie en dédommagement des graves carences de l'Etat Belge dans le passé.

- Enfin, pour améliorer l'image que les Wallons ont d'eux-mêmes, je souhaiterais que le nouvel Etat entreprenne une action spectaculaire et à long terme en faveur de la langue wallonne. On était déjà allé très loin, au début du XXème siècle dans la fixation de la grammaire et de l'orthographe wallonnes et depuis cette époque il y a eu en permanence des écrivains, des linguistes, des comédiens et même des humoristes wallons pour entretenir la flamme. Certes il ne s'agit pas de remplacer le français auquel désormais, au prix de durs efforts, tous les Wallons sont attachés, mais de permettre au grand nombre de se « re-familiariser » avec la langue mater-

nelle de ses aïeux. Ces dernières années ont montré un regain sensible de l'intérêt pour le wallon. Il serait utile de le valoriser.

Conclusion.

La Wallonie est comme une bonne fille qui a eu la malchance d'épouser un macho prétentieux et abusif, qui, après avoir fait main basse sur sa fortune, n'a cessé de la brimer et de la rabaisser, en la confinant dans des tâches subalternes et en sabotant ses initiatives. Malgré ce mauvais traitement, la pauvre fille a pourtant réussi à garder un caractère jovial, à rester ouverte et accueillante et à transmettre à ses enfants de belles et grandes qualités humaines. Tout compte fait, notre petite Wallonie ne s'en est pas si mal tirée.

Pour une refonte des pouvoirs locaux. Etude de Yannick BAUTHIERE (2ème partie - suite et fin).

C'est à l'école maternelle que se mettent en place les premiers éléments de discipline qui sont essentiels à la bonne tenue des classes du primaire et du secondaire. Les enfants apprennent à respecter les autres et leur enseignant. Ils doivent respecter des temps de parole, un horaire, des obligations en terme d'activité,... L'école maternelle ne se substituera jamais à une bonne éducation parentale, mais elle en est le complément naturel en ce qu'elle instille des règles pour le vivre ensemble. C'est aussi à l'école maternelle que les enfants découvrent les lettres. On y dédramatise la lecture et l'apprentissage de celle-ci, ce qui favorise le travail efficace des enseignants du premier degré du primaire. Savoir écrire son nom, ce n'est peut-être pas aussi spectaculaire que la résolution d'un lieu géométrique, mais c'est une étape mentale cruciale qui fait le lien entre l'oral et l'écrit. Enfin, c'est à l'école maternelle que s'apprennent les rudiments du calcul. Et même

si les enfants ne savent compter que jusque dix, c'est une base pour le futur. Dans ce cadre, il convient de redonner à l'école maternelle sa véritable place dans la société wallonne.

Il faut conserver et même recréer les petites structures villageoises qui permettent l'épanouissement de l'enfant dans son environnement aussi bien que l'intégration de leurs parents dans la vie de la localité. L'école maternelle doit être un espace proche et convivial.

Il faut encourager l'inscription quasi-systématique des plus petits dans les écoles maternelles. Sans rendre la maternelle obligatoire, il faut prendre des mesures incitatives pour l'inscription ainsi que pour un suivi régulier.

Il faut limiter le nombre d'enfants par classe. Aucune institutrice ne devrait se retrouver seule face à plus de quinze ou seize marmots. Et encore est-ce là un maximum pour un travail pédagogique efficace.

Les enfants apprennent avec tous leurs sens. La vision et l'ouïe ne sont pas aussi prédominants chez eux que chez les adultes. Il est donc essentiel qu'ils puissent éprouver, toucher, sentir, voire même goûter quand l'apprentissage s'y prête. Et, de préférence, ils doivent faire leurs expériences sur le terrain. Il faut donc aider les structures parallèles telles que les fermes pédagogiques, les parcs à thème ou les musées qui font des efforts vers les enfants. Ceci est aussi valable pour le primaire.

Une école primaire recentrée sur l'essentiel

L'enseignement primaire doit en revenir à des bases saines. Sous prétexte de favoriser l'épanouissement de l'enfant, objectif plus que louable, on a noyé le primaire sous des missions qui me semblent plus qu'accessoiries ou qui devraient relever du secondaire.

Comme pour le maternel, le primaire doit rester proche et convivial. Il faut valoriser les petites structures où l'enfant grandira en toute sérénité, dans une ambiance familiale. De même, aucun instituteur ne devrait avoir plus de vingt enfants en classe.

L'école primaire doit se recentrer sur l'essentiel lecture, écriture et calcul. Comment peut-on accepter qu'en sortant du primaire certains enfants sachent à peine déchiffrer un texte ? La réponse est simple : on ne peut pas ! En sortant du primaire, les enfants doivent savoir lire un texte courant, rédiger un texte simple sans faute et effectuer des calculs de base. Ils doivent pouvoir résoudre des problèmes de base. Il n'est pas question de laisser tomber les matières annexes. La géographie et l'histoire de la Wallonie doivent être abordées, de même que les bases de l'histoire naturelle. Mais ces savoirs doivent être abordés sans entrer dans une multitude de détails. Non pas qu'il ne faille pas les apprendre, mais parce que cela relève davantage du domaine de l'école

secondaire.

Si les élèves sortent de primaire avec des bases recentrées, mais plus solides, le travail des professeurs du secondaire sera grandement facilité et l'apprentissage final n'en sera que meilleur. En effet, plutôt que de perdre du temps à rappeler ou même apprendre des choses qui devraient être connues, ils pourront s'appuyer sur ces socles pour viser plus haut.

Une école secondaire rationalisée

L'enseignement dit « rénové », s'il avait des avantages, a surtout eu pour effets indésirables de créer des élèves-clients et d'estomper les normes de ce qu'un citoyen doit connaître pour trouver sa place dans la société. Je dois bien reconnaître que, ces dernières années, des efforts louables ont été entrepris pour corriger ces défauts. Mais il reste encore d'énormes problèmes d'application, des demi-mesures à compléter et des disparités entre écoles. On ne pourra pas relancer l'économie wallonne en faisant l'économie d'une réforme de l'enseignement secondaire. Des mesures fortes doivent être prises.

Il faut conserver et consolider le tronc commun dans le premier degré. Cette période doit servir à consolider les acquis du primaire tout en préparant les élèves à la suite. En particulier, les élèves doivent être confrontés aux matières qu'ils rencontreront dans leurs options par la suite. C'est seulement à la fin de la deuxième année qu'une première orientation doit avoir lieu. De plus, les classes dites « complémentaires » doivent jouer réellement le rôle plutôt que de cacher la perpétuation de la pratique du redoublement.

De nombreuses écoles proposent des filières d'enseignement variées général, technique de transition, technique de qualification, professionnel. Les textes prévoient déjà une organisation en deux filières, mais ne sont pas appliqués sur le terrain, ou alors

ils le sont de manière superficielle. Les élèves doivent choisir entre deux filières de base : l'enseignement de qualification et l'enseignement de transition.

L'enseignement de transition a pour but de préparer les élèves aux études supérieures. Ce but doit être rappelé de manière ferme et constante au cours de la deuxième année, juste avant le choix. Tout élève qui opte pour l'enseignement de transition doit savoir qu'à la fin de ses humanités, il n'a pas d'autre choix rationnel que l'inscription dans une haute école ou une université. Dans cette filière, trois options de base devront être proposées : science et technologie, lettres, sciences humaines. Les programmes dans ces options de base et leurs sous options doivent être clairement orientés vers un certain type d'études supérieures.

L'enseignement de qualification a pour but de préparer les élèves à trouver un emploi dès leur sortie de l'école. Souvent dévalorisé et étiqueté comme voie de garage, voire comme filière « poubelle », ce type d'enseignement doit être valorisé. Tout d'abord, les cours généraux doivent se recentrer sur l'essentiel, le socle nécessaire à tout citoyen. Les cours d'options doivent être en phase avec la société et les techniques du moment. Cela a bien sûr un prix, il faut dès lors adopter une attitude pragmatique. Comment préparer au mieux les élèves au travail tel qu'il se présente en entreprise ? En leur faisant faire des stages entreprise. Les élèves devraient être confrontés au monde professionnel dès la quatrième année, à raison de quelques heures par semaine. Ce temps doit aller croissant pour culminer en sixième, avec deux jours de présence en entreprise par semaine. Le but est simple : le jeune doit pouvoir trouver un emploi en sortant de l'école!

Réformer le système du NTPP

Actuellement, chaque école secondaire

dispose d'un « NTPP » ou « Nombre total de périodes processeurs ». Ce NTPP est calculé sur base du nombre d'élèves dans l'école, avec une pondération selon l'âge et la filière. Ensuite, le directeur répartit ce montant en heures pour les professeurs. Cette répartition est presque totalement libre. Il y a un effet pervers, sous une moyenne d'élèves par classe assez basse (de l'ordre de 15 ou 16) se cache en réalité des disparités énormes où certaines options n'ont que 6 ou 7 élèves alors que les cours généraux héritent parfois de classes de 30 élèves!

Je propose de réformer en profondeur ce système ! Le NTPP sera remplacé par le NCB, le « nombre de classe-branche ».

Pour chaque année de chaque filière, le compte sera fait des élèves et des options choisies, y compris les langues. Le nombre de classe organisées pour chaque branche sera fonction du nombre d'élèves qui suivent le cours. Une classe pourra être organisée pour chaque tranche de N élèves, ce nombre étant variable selon les cours, l'année et la filière. Il sera plus petit en première qu'en sixième, plus grand dans les cours généraux que dans les cours de langues où la participation est encore plus importante qu'ailleurs (et c'est un professeur de géographie qui le dit). Cette façon de faire assurera les parents que leurs enfants ne seront pas « noyés » dans des classes de 32 ou 34, de même que les professeurs seront assurés de toujours avoir un nombre d'élèves raisonnable dans chacune de leurs classes.

**Un mouvement Wallon dans la Francité. Rassemblement Wallon.
Liste Wallons avec l'Union pour la Wallonie.**



Présidente d'Honneur : **Diane JACOBS** - Waterloo

Président : **André LIBERT**
Rue Hougaerde, 24A,
6142 Leernes - Fontaine-l'Évêque
Tél. – Télécopie - Répondeur :
00-32-(071)52.60.96. GSM: 0487/44.15.55.

Secrétaire général: **Michel ORBAN**
Rue de la Libération, 24, 6040 Jumet.
Tél.: 071/35.34.03. Cour.: fb457920@skynet.be

Secrétaire administratif : **Ludovic LIBERT**
Rue Principale, 5, 6280 Gerpinnes.
Tél. : 071/32.22.22 - G.S.M. : 0495/210.797.

Trésorière générale du parti : **Mary HORNEY**,
Av. Meurée, 52/5, 6001 Marcinelle.
Tél. : 071/56.19.09 - 0473/30.57.73
Trésorière-adjointe : **Danielle ROSIER-LAISNEZ**,
Cpte. Rassemblement Wallon: 126-2018161-49.
Cotis. pleine : 20 €, réduite : 10 €, jeune : 3 €.

Trésorière Arrondissement de Charleroi :
Jocelyne LEMAIRE
Rue de Cartier, 38,
6030 Marchienne-au-Pont (Charleroi).
Tél. : 071/32.67.61. Cpte : 000-3166752-90

Trésorier de Fontaine-l'Évêque :
Coordinateur trésoreries
Daniel HARMEGNIES
Rue Marcq, 22, 6142 Leernes
Cpte : Rassemblement Wallon 360-0635544-06

Responsable Arrondissement Thuin :
Marc MONETTI
Rue Zulmar Hecq, 40, 7134 Epinois.
G.S.M. : 0478/75.05.98.

Responsable Arrondissement La Louvière-Soignies :
Michel GALET
Rue Bouquiaux, 4, 7100 La Louvière.
G.S.M. : 0493/04.06.33.

Responsable Arrondissement Mons :
Marie BRACONE-IZZI
Rue des Mineurs, 40, 7080 Frameries.
G.S.M. : 0473/69.94.76.

Responsable Arrondissement Tournai -Ath - Mouscron :
Laurent VANDAMME, Vice-Président

Rue du Chemin de Fer, 65, 7800 Ath;
Tél. : 068/28.08.95 -G.S.M. : 0478/37.76.20.
Adjoint : **Georges BOREUX**, Blandain

Responsable Arrondissement Brabant Wallon
Olivier ESNAULT, Vice-Président
Rue Noël, 84, 1410 Waterloo
Tél. : 02/384.67.80- -G.S.M. : 0494/41.51.80.

Responsable Arrondissement de Namur :
Yannick **BAUTHIERE, Vice-Président**
Rue de l'Agasse, 20, 5030 Gembloux
G.S.M. : 0497/45.89.43..

Responsable Arrondissement Dinant-Philippeville
Stéphane DOHET
Ruelle Pampet, 166, 5630 Senzeille,
Tél. : 071/61.33.51.

Coordinateur Arrondissement Liège :
Clément PERPINIEN
Rue de l'Hôpital, 10/ 26, 4500 Huy
Tél. : 085/23.37.62 G.S.M. : 0475/37.09.58.

Responsable Jeunes :
Geoffrey LEGRAND, étudiant U.L.B. :
Bief de l'Ecluse, 27, 7090 Ronquière,
G.S.M. : 0479/79.22.09. msn : bmllegend@hotmail.com

Conseillers littéraires et artistiques : **Raymond BATH**
Rue Coleau, 7, 6061 Montignies-Sur-Sambre.
Tél. : 071/30.13.89.
Jo ACTON
Rue St Roch, 14, Ham-sur-Heure-Nalinnes
Tél. : 071/21.71.79 - 0476/89.82.41

France-Responsable-Coordinateur :
Jean-Luc DANIEL. Adjointe : **Valérie COLIN**.
Francité-Wallonie-Bruxelles.
Rue du Général Leclercq, 15, F92270 Bois Colombes.
Tél. : 00-33-(0)1-57.67.80.74.

CONTACTS COURRIELS
jluc-danel@wallonie-france-bruxelles.com
ludovic-libert@wallonie-france-bruxelles.com
andre-libert@wallonie-france-bruxelles.com

**Etes-vous en règle de cotisation ?
Ne nous oubliez pas !
Cotis. pleine : 20 €, réduite : 10 €, jeune : 3 €.**

Pour toute inscription , bon à renvoyer à Michel ORBAN, Secrétaire Général (voir coordonnées dans le Comité ci-dessus).

NOM : PRENOM :
Rue : N° :
Localité : C.P. :
Téléphone : Courriel éventuel :